Image not found or type unknown

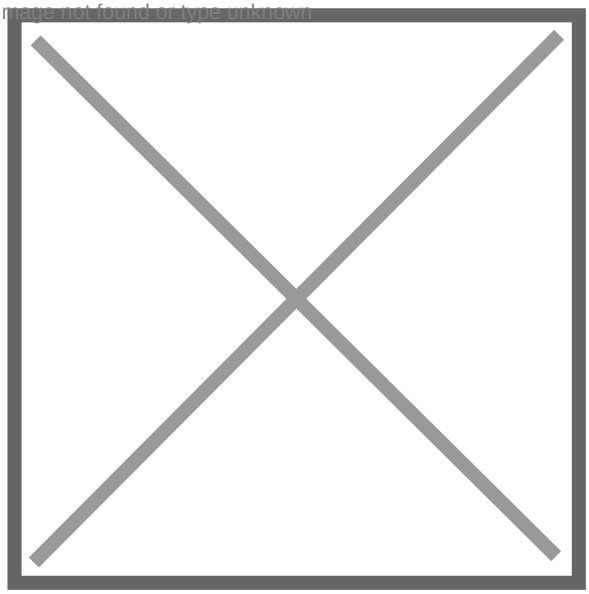

Grarantie via un partenaire.

Par **Bruno256**, le **18/04/2016** à **10:29**

Bonjour,
Je me suis fait poser un rideau électrique par une société partenaire d'un grand fabriquant bien connu.
Normalement il y a une garantie de 7ans sur le produit.
Le produit a été soit disant mal posé (le tablier serait trop court alors qu'il a fonctionné 3 ans sans problème) et la garantie du fabriquant dit qu'elle ne s'applique pas sur "une pose ne respectant pas l'état de l'art".
La société n'est aujourd'hui plus partenaire et la maison maire me demande à cause de cela de payer le remplacement de ce tablier.
Est-ce normal que ne ne puisse plus bénéficier de cette garantie suite à ce changement de partenariat ?

Merci d'avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés